



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 23 mai 2023 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Départ après la 6 <sup>ème</sup> délibération
5 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
6 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
7 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
8 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
9 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	Pouvoir d'Esther POTIN
10 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Arrivé après la 11 <sup>ème</sup> délibération
11 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
12 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
14 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
15 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	
19 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
20 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
21 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	Pouvoir de Florian MAITRE
22 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
23 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
24 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
25 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
26 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
27 MERY	T FONTAINE Nathalie	
28 MERY	T ROULET Stéphane	Départ après la 13 <sup>ème</sup> délibération
29 MOTZ	T CLERC Daniel	
30 MOUXY	T FILIPPI Laurent	
31 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
32 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	
33 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
34 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
35 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
38 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
39 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
40 TREVIGNIN	S CHAPUIS Nicolas	
41 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	Arrivée après la 4 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir d'Yves MERCIER

24 communes présentes

**Absents excusés :**

LE BOURGET DU LAC

RAMEL Sandrine

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 mai 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 16 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 42 présents et 9 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 11      Année : 2023  
Exécutoire le : 06 JUIN 2023  
Notifié le : 06 JUIN 2023  
Visée le : 31 MAI 2023  
Publiée le : 07 JUIN 2023

### ECONOMIE

#### Subventions aux partenaires locaux au titre du soutien à l'entrepreneuriat : AGISENS - Programmation 2023

Dans le cadre de sa politique de droit commun, Grand Lac soutient, les structures intervenant dans le domaine du soutien à l'activité économique et entrepreneuriale, tels que l'Association Agisens.

#### Présentation de l'association AgiSens :

Créée en 2013 à l'initiative de personnalités locales du monde de l'entreprise, Agisens est une association ayant pour objet de susciter, d'encourager et de stimuler toute initiative visant à favoriser l'innovation sociale et l'émergence d'entreprises sociales et solidaires en Pays de Savoie. L'association Agisens souhaite associer GRAND LAC au lancement à la 4<sup>ème</sup> édition d'un dispositif appelé "Passeurs d'avenir" qui concerne les jeunes du territoire (espace Métropole Savoie).

Depuis 3 années, près de 250 personnes présentes à ce forum, dont 100 lycéens et collégiens et une cinquantaine d'entreprises et structures du bassin chambérien et aixois. 7 établissements scolaires répondent favorablement à ce programme, dont notamment l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C73).

Ce dispositif est complémentaire avec les autres outils locaux intervenant sur le secteur de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire), tels que France Active Savoie Mont Blanc, Réseau Entreprendre Savoie, Association Agate...

#### Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- Promouvoir les initiatives solidaires du territoire, rendre visibles les projets socialement innovants,
- Contribuer à développer une culture de projets par des actions concrètes,
- Inciter et stimuler le plus grand nombre de jeunes à initier des projets visant à renforcer la solidarité,
- Générer du lien entre les publics qui se rencontrent assez peu (jeunes, entreprises, collectivités).

Il est à noter que l'association Agisens, suite au dernier Campus d'Avenir 2022, et l'émergence d'idées/projets solidaires par les lycéens, a mis en place un accompagnement sur l'élaboration de leurs idées en projet sur 3 ans. Lors de la rencontre Agisens-Grand Lac, en 2022, avait été évoqué à l'association Agisens, le fait de mettre en place un accompagnement des lycéens sur leurs idées, émergées lors du campus d'avenir. La demande initiale, sollicitée par l'association Agisens, pour cette année 2023, est de 3 000€.

Il est proposé de soutenir en 2023, les actions suivantes :

ORGANISME	MONTANT	OBJET	NATURE
AGISENS	1000 € (le montant versé en 2022 a été de 1000 €)	Sensibiliser l'innovation sociale et l'émergence d'entreprises sociales et solidaires en Savoie.	Subvention de fonctionnement

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur la section de fonctionnement à l'article 6574 pour les subventions du compte 2924.

Monsieur le Président précise que cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la commission « économique » du 27 avril 2023.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'attribution de la subvention à l'organisme précité pour un montant total de 1000 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Aix-les-Bains, le 23 mai 2023

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 41
- Présents et représentés : 51
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 1
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 11: Subventions aux partenaires locaux au titre du soutien à l'entrepreneuriat : AGISENS - Programmation 2023

---

**Date de transmission de l'acte :** 31/05/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 31/05/2023

---

**Numéro de l'acte :** d4565 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20230523-d4565-DE

---

**Date de décision :** 23/05/2023

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.2. Subventions accordées  
7.5.2.2. Aux associations

